

Abdeslam: la justice refuse de suspendre la vidéosurveillance

écrit par Claude | 16 juillet 2016



La justice administrative a rejeté aujourd’hui la requête de Salah Abdeslam, seul djihadiste encore en vie des commandos du 13 novembre, qui demandait la suspension du dispositif de vidéosurveillance permanent de sa cellule au nom du respect de sa vie privée.

Dans leur ordonnance, les trois juges des référés (procédure d’urgence) du tribunal administratif de Versailles soulignent qu’il n’y a pas d’urgence à statuer, expliquant notamment que la décision de filmer Abdeslam en permanence a été “précédée d’une procédure contradictoire” et que les attentats de novembre, les pires commis en France, “nécessitent la prise de dispositions exceptionnelles en vue de s’assurer contre les risques” d’évasion ou de suicide du détenu.

<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2016/07/15/97001-20160715FILWWW00127-abdeslam-la-justice-refuse-de-suspendre-la-videosurveillance.php?a3=763-1622256-893255&een=dal1c7ffb62780d815cd71e17ce0>